

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012_B457-DE
Date de télétransmission : 11/12/2012
Date de réception préfecture : 11/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B457

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Requalification des décharges brutes - Ajustement du planning d'actions

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Requalification des décharges brutes – Ajustement du planning d'actions

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Bureau du 23 octobre 2009 a approuvé un programme de requalification des décharges brutes. Il vous est proposé de modifier le planning de réalisation afin d'optimiser l'opération globale et avancer la requalification des décharges de Jouques, Peyrolles et Saint Paul lez Durance en 2013.

Exposé des motifs :

Après avoir requalifié les 4 décharges issues de l'ancienne Communauté de commune des Monts Auréliens Sainte Victoire, à savoir la Burlière et Kirbon à Trets, le Lapin à Rousset et le Bâtard à Peynier, la Communauté du Pays d'Aix lors du Bureau du 23 octobre 2009 a établi un planning d'actions afin de requalifier les 12 décharges restantes. Ce planning avait été établi sur la base d'études diagnostic ayant permis d'établir un pré-programme d'actions.

La réalisation opérationnelle des travaux a été confiée en juillet 2010 à la SPLA « Pays d'Aix Territoires ».

Le planning d'actions s'est poursuivi comme prévu. Les décharges de Meyrargues, Pertuis et le Puy Sainte Réparade ont ainsi été requalifiées.

A ce jour, il reste 9 décharges à requalifier, avec un planning initial qui est le suivant :

- Eguilles, Vitrolles et la Roque d'Anthéron en 2013
- Jouques, Simiane, Lambesc, Peyrolles, Saint Cannat et Saint Paul lez Durance en 2014

Parmi les décharges devant être requalifiées en 2014, trois se situent dans le Val de Durance tout comme la décharge de la Roque d'Anthéron.

Dans le cadre de la préparation des travaux, ces quatre chantiers nécessiteront la réalisation et le dépôt d'un dossier loi sur l'eau auprès des services de l'Etat compétent. De ce fait, il ressort un intérêt d'instruire dans le même pas de temps les quatre décharges du Val de Durance.

De plus, de part leur proximité géographique et le même type de travaux qui vont y être effectués, il existe un intérêt réel à confier la réalisation de ces travaux à une même entreprise dans le cadre d'un seul lot, ce qui permettra de bénéficier d'économies d'échelle, que ce soit par l'optimisation de la mobilisation de moyens en un seul pas de temps que par l'achat groupé de matériaux de couvertures nécessaires.

Aussi, pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous proposons que les décharges de Jouques, Peyrolles et St Paul Lez Durance soient requalifiées en 2013, dans le même laps de temps que la Roque d'Anthéron.

Le montant de l'autorisation de programme restant inchangé, le nouveau programme de requalification serait donc le suivant :

- Eguilles, Vitrolles, Jouques, Peyrolles, Saint Paul lez Durance et la Roque d'Anthéron en 2013
- Simiane-Collongue, Lambesc et Saint Cannat et en 2014

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services;

VU la délibération n°2009_B394 du Bureau communautaire du 23 octobre 2009 approuvant le programme de requalification des décharges brutes ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 8 novembre 2012;

Dispositif :

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le nouveau planning de requalification des décharges brutes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document portant sur la mise en œuvre de ce nouveau planning ;

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Requalification des décharges brutes - Ajustement du planning d'actions

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

11 DEC. 2012

